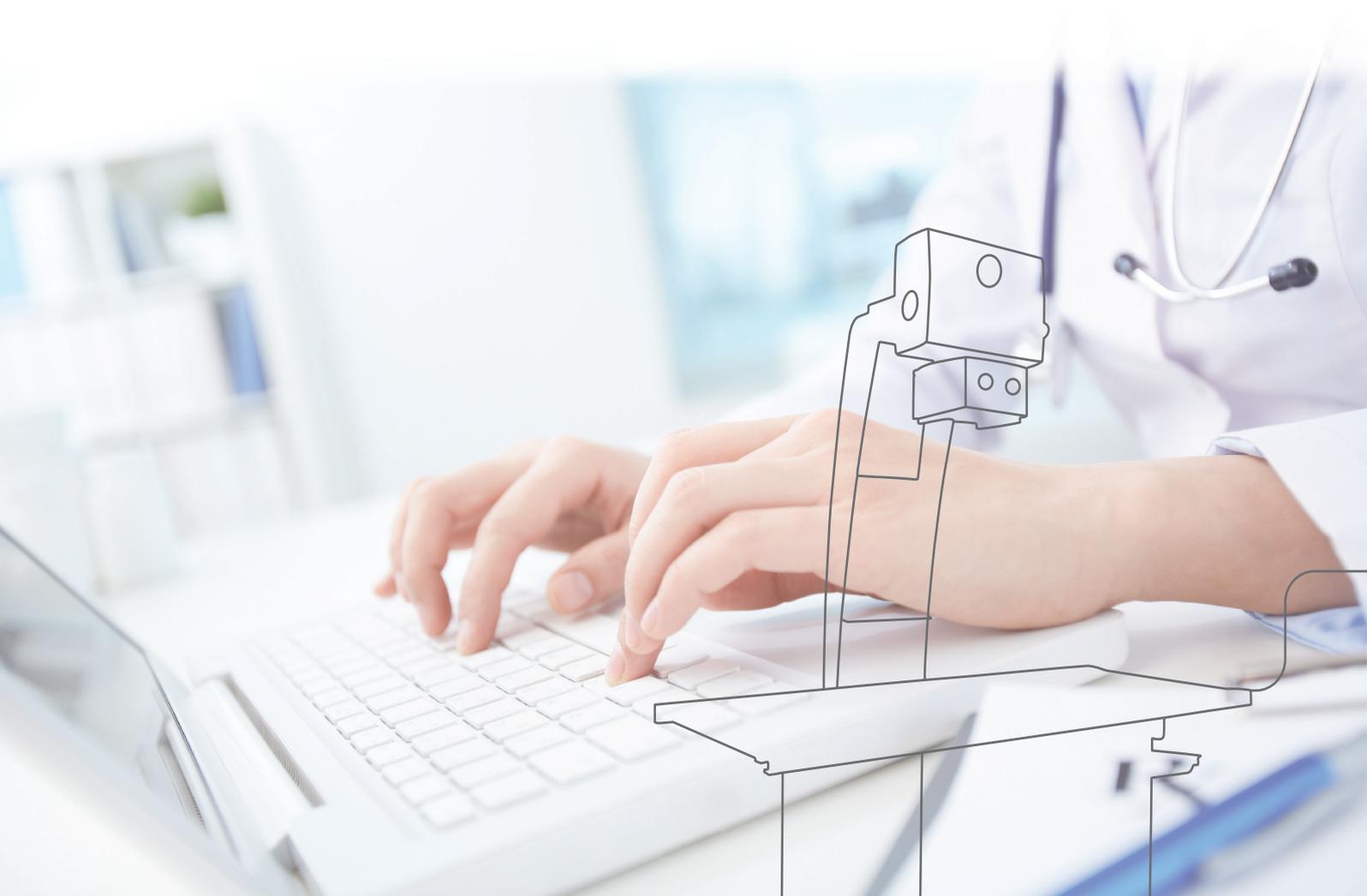


COMMENT FINANCER

VOS INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL MÉDICAL ?



Medical equipment for veterinarians

SOMMAIRE

1

CRÉDIT «CLASSIQUE»

Emprunt bancaire

2

CRÉDIT BAIL

Location avec option d'achat

3

LOCATION FINANCIÈRE

Solution sans option d'achat

4

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Coût, gestion administrative, incidence fiscale

5

COMPARER LES COÛTS

Exemple de simulation de financement

6

MAD BY MANO MÉDICAL

Une solution simple et claire pour vous équiper

PRÉAMBULE

Ce document est une présentation générale des principaux financements possibles en matière d'investissement.

Il ne prétend pas être exhaustif, mais il permet d'avoir une vision d'ensemble des différentes solutions.

Il est le reflet de notre expérience en la matière et de notre point de vue. Il n'a pas la prétention d'aborder tous les aspects en détails (juridiques, fiscaux, ...) ni celle d'être à jour des dernières évolutions le jour où vous le lirez.

Pour toute question ou toute décision, nous vous invitons à vous rapprocher des établissements financiers ou de votre comptable.

Le Crédit «classique»

Le crédit consiste à emprunter une somme d'argent pour un objet défini.

Cet argent sert à régler votre fournisseur et vous devenez propriétaire de votre matériel dès son achat. Il vous reste à rembourser votre emprunt.

D'un point de vue comptable, les frais financiers seront passés en charge.

Le montant de l'investissement sera lui amorti, sur 5 ans dans la plupart des cas.

Le matériel informatique pourra s'amortir sur 3 années.

Un investissement de plus de 500 € HT doit être amorti et ne peut être passé en charge sur l'exercice fiscal.

La location financière

La location financière est comme son nom l'indique une location.

La loi interdit la possibilité d'option d'achat, ce qui différencie la location financière du Crédit Bail.

Comme pour le crédit bail, le matériel choisi est facturé par votre fournisseur à la société de location qui est le propriétaire.

Elle vous facture des loyers que vous passez en charge.

Le contrat signé ne comporte pas d'option d'achat et vous ne pouvez pas devenir propriétaire.

En règle générale, le contrat mentionne un tacite renouvellement de la location à l'issue du contrat initial sauf dénonciation par courrier recommandé, à l'avance, par le locataire.

Le Crédit Bail (ou LOA)

Le Crédit bail est une location avec option d'achat. Le matériel est facturé par votre fournisseur à la société de Crédit bail.

Par contrat, la location est d'une durée qui varie en général entre 3 et 7 ans. Le contrat prévoit une valeur de rachat à l'issue de cette location en général comprise entre 1% et 3% de la valeur du matériel.

Vous n'êtes pas propriétaire mais locataire du matériel pendant la durée du contrat. A ce titre, vous payez des loyers qui vous sont facturés par la société de Crédit Bail.

D'un point de vue comptable, ces loyers passent en charge au même titre que n'importe quelle autre charge de votre structure (Loyer bâtiment, électricité, ...). Il n'y a pas d'amortissement.

A l'issue du contrat, vous devenez propriétaire en réglant le montant prévu par l'option d'achat.

AVANTAGES et INCONVÉNIENTS

Le Crédit «classique»

- ▶ En général, il coûte moins cher que le Crédit bail ou la location financière.
- ▶ Il nécessite de solliciter un établissement bancaire, de fournir des documents administratifs et fiscaux, éventuellement de fournir des garanties.
- ▶ Vous êtes propriétaire du matériel.
- ▶ C'est l'administration fiscale qui décide de la durée de l'amortissement (En général 5 ans).
- ▶ L'amortissement est linéaire.
- ▶ Le crédit apparaît au bilan en tant que dette et donc participe à l'endettement visible de la structure.
- ▶ En cas d'évolution de la structure, (association, départ, retraite, ...) le matériel devra être évalué et participera à la valorisation de l'entreprise d'un point de vue comptable.
- ▶ En cas de changement de matériel en cours de crédit (Problèmes techniques, évolution technique, baisse des prix, ...) le crédit peut être soldé. Ce solde se calcule sur la base du capital restant du, majoré de pénalités éventuelles définies au contrat.



Le Crédit bail

- ▶ Il est en général un petit peu plus cher que le crédit classique.
- ▶ Il nécessite de fournir quelques informations fiscales mais, c'est le matériel lui-même qui sert de garantie et de ce fait, l'obtention d'un accord est plus simple et plus rapide.
- ▶ Vous n'êtes pas propriétaire pendant la durée du contrat et les factures de loyers passent en charge.
- ▶ Vous pouvez choisir la durée de votre financement en fonction de vos capacités financières ou même de la fiscalité.
- ▶ Vous pouvez également décider d'un financement progressif ou dégressif.
- ▶ Vous pouvez commencer par un loyer majoré ce qui peut être avantageux d'un point de vue fiscal lors d'une année faste.
- ▶ Vous pouvez décider d'un différé de quelques mois au début du contrat ce qui vous permet de générer de la trésorerie grâce à votre nouvel équipement avant de commencer à payer vos loyers.
- ▶ Le crédit bail ne participe pas au taux d'endettement de la structure présenté au bilan.
- ▶ En cas d'évolution de la structure, celui qui part cesse de payer sa part ou celui qui arrive commence à payer la sienne, tout comme n'importe quelle autre charge courante.
- ▶ En cas de changement de matériel en cours de location le crédit bail ne peut se solder que moyennant le règlement de tous les loyers restants dus majorés de **pénalités en général élevées** mentionnées au contrat.

FINANCEMENT

Comment comparer les coûts ?

Le crédit : L'établissement bancaire vous fournira un tableau d'amortissement et vous donnera directement le coût total de l'opération ainsi que le coût financier.

Le crédit bail : Il vous sera communiqué un coefficient de calcul en % ainsi que le montant calculé de votre loyer.

En pratique c'est la multiplication du montant investi par ce coefficient qui détermine votre loyer.

Ce coefficient dépend de plusieurs facteurs :

- ▶ Périodicité : mensuelle, trimestrielle, ...
- ▶ Terme échu ou à échoir (En général à échoir ce qui veut dire que vous payez d'avance)
- ▶ Durée du financement
- ▶ Montant de l'option d'achat (1% très souvent)

Exemple de financement en crédit bail :

Échographe pour un montant de 20.000 € HT

- ▶ durée financement : 5 ans
- ▶ loyer mensuel
- ▶ terme à échoir
- ▶ VR 1%
- ▶ taux fixe de 2 %

$20.000 \text{ € HT} \times 2 \% = 400 \text{ € HT / mois sur 60 mois}$ avec valeur de rachat de 1% à verser à la fin pour devenir propriétaire, soit 200 € HT

Coût total : $(400 \text{ €} \times 60 \text{ mois}) + 200 \text{ €} =$
24 200 € HT dont 2 400 € HT de frais financiers.

La location financière : Similaire au crédit bail sans option d'achat



Une solution simple et claire pour vous équiper !

MAD (Mise À Disposition d'équipements) est une solution créée par Mano Médical pour les vétérinaires en prenant en compte les spécificités de la profession.

Elle a pour objectif de décharger le vétérinaire de la gestion de son matériel et de lui permettre de travailler sereinement avec une continuité de service en cas de problème technique.

LE CONCEPT : le vétérinaire fait son métier et nous faisons le nôtre

Un seul interlocuteur responsable quoi qu'il arrive : Mano Médical

MAD est une solution intégrée qui permet à un vétérinaire de s'équiper d'un matériel d'investissement en payant une redevance mensuelle.

Le montant de cette redevance intègre les prestations suivantes :

- ▶ Le matériel
- ▶ Son financement
- ▶ **Une garantie totale** pendant toute la durée du contrat
- ▶ Une assurance bris de matériel **sans franchise et sans vétusté**
- ▶ La gestion administrative de vos sinistres par Mano Médical (démarches, expertise, ...)
- ▶ **La fourniture d'un matériel de remplacement** en cas d'immobilisation liée à un problème technique

Comment ça marche ?

MAD génère une redevance qui passe en charge comme pour un crédit-bail ou une location financière.

Nous calculons le montant de la redevance correspondant au matériel choisi.

Vous pouvez commencer par une redevance majorée ; ce qui peut être avantageux d'un point de vue fiscal lors d'une année faste.

Vous pouvez décider d'un différé de quelques mois au début du contrat ce qui vous permet de générer de la trésorerie grâce à votre nouvel équipement avant de commencer à payer vos loyers.



MISE À DISPOSITION



POURQUOI CHOISIR MAD ?

MAD ne participe pas au taux d'endettement de la structure présenté au bilan.

En cas d'évolution de la structure, celui qui part cesse de payer sa part ou celui qui arrive commence à payer la sienne, tout comme n'importe quelle autre charge courante.

En cas de changement de matériel en cours de **MAD**, du fait de la garantie apportée par Mano Médical, les pénalités de sortie ne correspondront qu'aux coûts générés pour récupérer le matériel, le réviser et le revendre sous garantie.

Ce coût sera en moyenne 50% inférieur aux pénalités de sortie de la location financière ou du crédit bail.

Ces pénalités sont supprimées en cas de remplacement par un autre matériel dans le cadre d'un contrat **MAD.**

À la fin de **MAD**, vous pouvez continuer à utiliser le matériel et à disposer des services inclus : garantie, assurance, etc... en cessant de payer la part liée au financement du matériel contrairement à la location financière qui vous impose soit de rendre le matériel soit de continuer à payer celui-ci.
Vous ne paierez plus que la part service.



En résumé, **MAD** a été créée **pour VOUS** afin d'apporter un service optimum.

Du fait de la mutualisation des risques en terme de garantie et d'assurance, le coût de **MAD** est très faible au regard de la prestation offerte.

MAD permet à un vétérinaire de se consacrer à son métier et de déléguer la gestion des problèmes technique à son fournisseur : Mano Médical.

Pour plus d'informations, contactez-nous !
02 96 85 86 76

Suivez-nous !



15, rue Noroit
22100 Taden - France
Tél. +33 (0)2 96 85 86 76
Fax +33 (0)2 96 85 86 77

welcome@manomedical.com

www.manomedical.com